

Centre de recherche et d'expertise clinique en santé et bien-être animal (CERCL)

Faculté de médecine vétérinaire

Appel d'offres

Description

Allouer un financement pour supporter des projets de recherche collaboratifs dans les 5 axes du CERCL.

- Axe Bien-Être Animal
- Axe Antibio-gouvernance
- Axe Mégadonnées et Intelligence Artificielle
- Axe Biosécurité
- Axe Recherche appliquée et translationnelle

Critères d'inclusions et modalités d'attribution

1. Le chercheur principal doit être professeur à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal. Un clinicien enseignant peut soumettre une demande de subvention. Le chercheur principal doit être membre du CERCL.
2. Une enveloppe globale de 100 000 \$ provenant des dons de Zoetis est allouée pour cet appel d'offres, 20 000 \$ pour chaque axe de recherche.
3. **Un maximum de 5 000 \$ sera octroyé par projet.** Les projets seront sélectionnés au mérite, selon une méthode de pointage (cf. grille d'évaluation ci-après). Ce critère ne s'applique pas au projet de l'axe antibio-gouvernance.
4. Un maximum d'un projet par chercheur sera octroyé et chaque chercheur doit soumettre dans un axe spécifique.
5. Les candidats seront informés de la **décision** du comité d'attribution du CERCL **avant le 16 juin 2023.**
6. Les candidats auront 15 jours pour accepter l'offre de subvention et les conditions qui s'y rattachent.
7. Le comité d'attribution des appels d'offres n'a pas l'obligation de faire connaître les motifs du refus de l'octroi d'une subvention.

Date limite de soumission : 15 mai 2023 à midi

Le CERCL est chargé de la gestion de ce projet. À ce titre, la reddition de compte, c'est-à-dire la présentation des avancées du projet, se fera avec l'équipe du CERCL. Le budget sera géré par le professeur auquel sera attribué le financement.

Critères d'évaluation des projets (total de 100 points) :

1. Le mérite scientifique du projet (caractère innovant et contribution à l'avancée des connaissances dans chaque axe) et la qualité de la présentation du projet (60 points).
2. Le budget demandé est cohérent et raisonnable (10 points).
3. Participation d'étudiants stagiaires, d'étudiants aux cycles supérieurs de la FMV au projet et contribution à leur formation (10 points)
4. Chances réalistes de parvenir à compléter l'étude (10 points).
5. Projet qui favorise le développement de nouvelles collaborations intra-facultaire ou avec des membres d'autres organisations (10 points).

Formulaire pour répondre à l'appel d'offres

1. Identification du demandeur principal

Nom, prénom, courriel, axes (il faudra mentionner l'axe responsable du projet)

2. Déroulement proposé pour le projet (maximum de 1500 mots en excluant le calendrier des échéanciers) - (doit être rédigé en français)

Introduction/ problématique, hypothèse (s) et objectif (s), méthodologie (incluant la justification de la taille de l'échantillon), calendrier des échéanciers

3. Budget (cf. ci-dessous)

4. Impacts et retombées du projet (250 mots)

5. Diffusion envisagée des résultats du projet

6. Composition de l'équipe et réalisations antérieures en lien avec le projet

Si applicable, présenter les co-chercheurs et les collaborateurs, leur fonction et leur affiliation ainsi que les employés et/ou étudiant(s). Préciser le domaine d'expertise.

7. Autres sources de financement sollicitées en lien avec ce projet (si applicable).

Soutien financier demandé, obtenu ou refusé pour ce projet.

8. Joindre le *Curriculum vitae* du demandeur principal et des éventuels co-chercheurs

Soumettre le formulaire à l'agente de coordination du CERCL : Maria Zardon,
maria.zardon@umontreal.ca

Budget

i (i) Salaires et bourses : le salaire des techniciens, du personnel de soutien et d'agent(s) de recherche pourront être considérés ainsi que des bourses pour des étudiants de tous niveaux et pour des bourses d'été. **Seulement des étudiants inscrits ou travaillant à la FMV seront considérés.** Le salaire des professionnels est admissible.

i (ii) Matériel et fournitures : matériel à usage unique nécessaire pour entreprendre le projet est admissible.

i (iii) Équipement : l'achat d'équipement indispensable à la réalisation du projet pourrait être considéré ainsi que les frais d'utilisation ou de location d'un équipement.

i (iv) Voyages : les frais de déplacement reliés à la réalisation du projet sont admissibles. Les frais reliés à la participation à un congrès scientifique ne sont pas admissibles.

i (v) Autres : tous les autres coûts, tels que des frais reliés à l'utilisation d'ordinateur, de publication, d'équipement audiovisuel, etc., sont admissibles (les frais de publication sont admissibles jusqu'à un maximum de 1000 \$).

La subvention

i (i) Le montant de la subvention est sujet à l'acceptation, en partie ou en entier, de l'évaluation des coûts faite par le chercheur. Le comité d'attribution de l'appel d'offres reconnaît que le chercheur est le meilleur juge de l'utilisation à faire des fonds accordés pour assurer le bon fonctionnement de son projet de recherche. Ainsi, il n'est pas essentiel de suivre à la lettre le budget soumis. Cependant, le comité d'attribution de l'appel d'offres doit être avisé de tout changement majeur au programme approuvé (entre autres, changement du chercheur principal et/ou les co-chercheurs). Si cette modification compromet la réalisation du projet, le comité se réserve le droit d'annuler la subvention.

i (ii) Les chercheurs sont priés de fournir un résumé de l'utilisation des fonds reçus avec leur rapport final. Ce résumé devra énumérer les différents postes de dépenses ainsi que les montants.

i (iii) Le chercheur qui reçoit la subvention devra devenir membre du CERCL.

Versement des fonds

La subvention sera allouée en un seul versement pour un montant maximal de 5000 \$.

Rapport final

Le rapport final, incluant une description des résultats obtenus et un rapport budgétaire, doit être soumis au plus tard six (6) mois après la fin du projet ou avant le 15 mai 2025 selon la date qui arrive en premier.

Présentation d'un résumé et publication des résultats

À la fin des travaux, le chercheur est fortement encouragé à présenter un résumé des résultats dans un congrès de son choix et à publier les résultats de recherche dans les revues scientifiques appropriées.

Les résultats du projet devront également être présentés aux membres du CERCL.
Les informations relatives aux publications et présentations qui découleront de cet octroi devront être communiquées au CERCL, et ce, même après la soumission du rapport final.
L'objectif est de pouvoir mesurer les retombées éventuelles des financements accordés par le CERCL.

Reconnaissance

Les publications reliées aux travaux de recherche appuyés par le comité d'attribution de l'appel d'offres doivent inclure une phrase reconnaissant cet appui, comme suit : « *Ce projet a été financé par Zoetis dans le cadre des travaux du Centre d'expertise et de recherche clinique en santé et bien-être animal de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.* »

Remboursement des sommes inutilisées et annulation du montant retenu

Les chercheurs doivent aviser le comité d'attribution de cet appel d'offres de tout retard dans la réalisation de leurs projets. Toutes les sommes inutilisées devront être remboursées au CERCL.